

Vial, M. (1994) "Le différentiel d'évaluation formative, un outil de l'évaluation-régulation", *seconde biennale de l'éducation et de la formation*, Paris, APRIEF, Résumés des communications, p. 181

Deuxieme Biennale de l'éducation et de la formation

Paris 9/12 avril 1994

Référence n°301

Un outil de l'Evaluation - Régulation : le différentiel d'évaluation formative.

Michel VIAL.

Résumé :

La construction d'un outil de suivi de stage pour des élèves-instituteurs, a permis de faire accepter que les critères ne sont pas des lois au-dessus des pratiques. Suite à un travail de consultance auprès de l'équipe des formateurs, dans le cadre d'une thèse (1991), le critère a pris sa pleine valeur de repère pour orienter ses actions, en fonction du référent du moment. L'analyse critique de l'expérience a permis de voir qu'on était passé des régulations cybernétiques, de conformité au sens donné, à celles, complexes, favorisant l'émergence du sens .

Le "*différentiel professionnel*", se distingue du référentiel toujours porteur d'une norme à acquérir. L'auto-évaluation y est enfin distinguée de l'auto-contrôle, c'est l'expression de questions venues du JE aux prises avec des situations uniques, que lui seul doit assumer encore plus que maîtriser : communiquer une praxis, par le

Vial, M. (1994) "Le différentiel d'évaluation formative, un outil de l'évaluation-régulation", *seconde biennale de l'éducation et de la formation*, Paris, APRIEF, Résumés des communications, p. 181

dialogue sur le sens que le critère prend à un moment donné dans son expérience personnelle. Instrumenter l'auto-évaluation est devenue créer une situation d'auto-questionnement.

Recherche en Evaluation-régulation : le différentiel d'évaluation formative

**"AU FOND, JE ME DONNE DES
REGLES POUR ETRE TOTALEMENT
LIBRE".** Perec.

1. Problématique

L'évaluation dite formative souffre de la confusion majeure entre "l'interaction pédagogique" partout prônée et l'intervention du pédagogue. Les instruments, dans ce contexte, risquent sans cesse d'être rigidifiés pour permettre les contrôles de la conformité. Vouloir que les outils soient des outils d'auto-guidage ne met pas l'abri du risque d'induction de situations de mise en calibrage. Car, exalté par la rationalisation des procédures des tâches pour que le formé s'auto-contrôle, on risque toujours de mettre en chantier la route obligatoire devant conduire à la réussite. Dans le cadre d'une recherche en Sciences de l'éducation pour une thèse de doctorat, (1991) l'une des questions était le statut des critères dans la formation : comment instrumenter le formé par les critères sans développer la seule logique de contrôle ?

Vial, M. (1994) "Le différentiel d'évaluation formative, un outil de l'évaluation-régulation", *seconde biennale de l'éducation et de la formation*, Paris, APRIEF, Résumés des communications, p. 181

Que l'outil porteur des critères utiles pour le réalisateur soit communiqué tout fait, ou construit dans une première phase du dispositif avec les utilisateurs, peu importe (ce qui ne veut pas dire que cela n'importe pas) : le problème n'est plus de savoir s'il faut obligatoirement associer l'utilisateur à la verbalisation initiale des critères - cette règle du dispositif d'évaluation dite formatrice n'empêche pas que l'utilisateur se soumette aux critères, les prenne comme des objectifs à atteindre et les vive comme des surnormes . L'outil "carte d'étude" (si on nomme ainsi le document pour l'auto-contrôle construit par l'évaluation des tâches) risque de devenir un schéma de montage ou le plan d'un territoire conquis. *Plus décisif est le statut du critère*, la façon de poser leur utilisation, d'initier l'utilisateur à leur régulation. L'hypothèse est donc que l'important est *comment* on manipule, plutôt que *qui* manipule, *le statut donné aux critères plus que leur nature*. En effet, l'usage des critères dépend du type de *régulation* permise ou souhaitée, imposée ou impulsée : *régulation de conformité* (du produit à la carte-référence porteuse du sens) ou *régulation d'émergence du sens*, à partir de la carte, pour l'utilisateur considéré dans sa singularité.

2 Formation des partenaires de la recherche à l'utilisation des deux types de régulation :

L'analyse des tâches risque d'aboutir à l'établissement de règles d'action, même consensuelles. Le critère est alors confondu avec une norme, l'outil devient un référentiel à intégrer, un gabarit pour le contrôle de l'acquisition.

Il a donc fallu former, les formateurs d'abord, à préserver la valeur exploratoire de la carte d'étude. Il s'agissait ici d'enseignants en Collège d'une part et d'autre part de formateurs d'Elèves-instituteurs. La carte d'étude était dans un cas le résultat de l'évaluation de tâches en Français, dans l'autre cas des **tâches de l'instituteur en classe** dans le cadre **des prestations demandées en stages**.

Vial, M. (1994) "Le différentiel d'évaluation formative, un outil de l'évaluation-régulation", *seconde biennale de l'éducation et de la formation*, Paris, APRIEF, Résumés des communications, p. 181

Formateurs et formés ont distingué, d'une part, l'acte d'*établissement* d'un instrument de contrôle comme la carte d'étude, quand elle prend une valeur référentielle (une *carte routière*), dans la logique de l'évaluation-bilan et, d'autre part, l'action de l'individu quand il *fonde* ce référent non pour se "l'appliquer", mais pour construire son propre jeu, sa propre voie, son propre sens, dans la logique de l'évaluation dite formative. C'est ce dernier emploi qui sera *la valeur différentielle de la carte d'étude*. Le Différentiel est ici *une valeur* donnée aux critères (la carte d'étude devient *une carte à jouer* l'étude). En effet, dans le Différentiel, on attend que celui qui utilise le document critéré *y inscrive sa différence*. Ce sont d'emblée les écarts qui sont suscités car ce sont eux qui manifesteront, et le sens de son action, sens créé par l'utilisateur, et le sens de son savoir-devenir dans cette action. *Le différentiel est le versant personnel du référentiel* : on demande à l'utilisateur de travailler la régulation des critères pour lui, en fonction de son point de vue.

Les données recueillies :

Le même outil (la carte d'étude) peut prendre deux statuts :

-1 en emploi référentiel pour assurer la fonction de vérification des acquis, fonction attendue dans la logique du Bilan, instrument de contrôle quand elle est fixée en un gabarit : les critères sont vécus comme des règles de la communication sociale -L'utilisateur dira : "J'ai réussi tel critère". C'est un référentiel d'apprentissage, pour des régulations de conformité, instrument d'auto-contrôle, dans une visée d'instruction quand elle est donnée comme programme révisable mais à acquérir ; les critères sont alors vécus comme des balises.--->>"J'ai compris, je sais faire"

-2 en emploi différentiel, pour assurer la fonction d'aide, fonction attendue dans la logique Formative, instrument d'auto-questionnement, dans une visée d'éducation, quand elle est construite par l'action ; les critères sont vécus comme des repères à négocier, pour se construire en affirmant ses régulations de

Vial, M. (1994) "Le différentiel d'évaluation formative, un outil de l'évaluation-régulation", *seconde biennale de l'éducation et de la formation*, Paris, APRIEF, Résumés des communications, p. 181

complexification.--->"Moi j'ai fait ainsi, qu'en penser ?" C'est alors un différentiel d'évaluation formative, quand les savoirs sont donnés à l'appropriation ; les critères vécus comme des traces à transformer, tout en réfléchissant son expérience singulière, pour y parler les régulations d'émergence du sens. --->>"Dans mon expérience, je fais ainsi parce que, pour moi...".

Le risque de réduction au seul contrôle référentiel réside dans la façon dont formateur et formés inscriront la carte dans la pratique du formé. Sans le savoir, on peut favoriser chez le formé la mise en balises des critères, il se met alors en demeure d'appliquer les critères dans la réalisation, il se *met sous contrôle*, dans la logique du Bilan.

C'est pourquoi, pour éviter que l'auto-évaluation ne se réduise à *l'obligation* d'un auto-contrôle continu, il est nécessaire de donner non seulement à *l'erreur* un statut de manquement logique et constructif, mais aussi et d'abord de lui donner un simple statut *d'écart*, ce qui provoquera le dialogue.

D'autant plus que le formateur qui accepte les conflits et les négociations qui suivront, dans une régulation de conformité *et* dans une régulation de complexification, change ses propres façons de prendre la formation. Il s'ouvre à la dynamique des *interrelations* entre lui et les "formés". L'acceptation et la valorisation du conflit sous toutes ses formes semblent l'un des points qui rendent l'articulation entre la formation à focalisation didactique et la formation à la promotion des possibles de l'Autre.

3. Les résultats :

Les critères utilisés ainsi, dans une volonté différentielle, permettent de laisser à l'auteur de la tâche, le pouvoir de se donner des repères, des tracés. Par l'usage du différentiel, les partenaires finissent par accepter que les critères ne soient pas donnés une fois pour toute, qu'ils ne sont pas des lois au-dessus des pratiques mais qu'issus des pratiques, ils évoluent avec elles.

Vial, M. (1994) "Le différentiel d'évaluation formative, un outil de l'évaluation-régulation", *seconde biennale de l'éducation et de la formation*, Paris, APRIEF, Résumés des communications, p. 181

Le différentiel n'est plus, comme le référentiel (qu'on le veuille ou non), un ensemble de normes à acquérir, c'est une *proposition* des formateurs et qui évoluera par l'appropriation qu'en fera le formé. Ce qu'on impulse, c'est donc bien l'expression dans l'auto-évaluation de questions venues du JE, de son *expérience, dans ce qu'elle a de singulier*, aux prises avec des situations uniques, que lui seul doit assumer.

La communication ne se fait plus sur la conformité maîtrisée ou non, mais sur la validité du repère, sur *le sens qu'il prend à un moment donné dans l'expérience personnelle de celui qui s'en sert*. L'instrumentation de l'auto-évaluation peut donc, au-delà de l'auto-contrôle, devenir une mise en situation *d'auto-questionnement*.